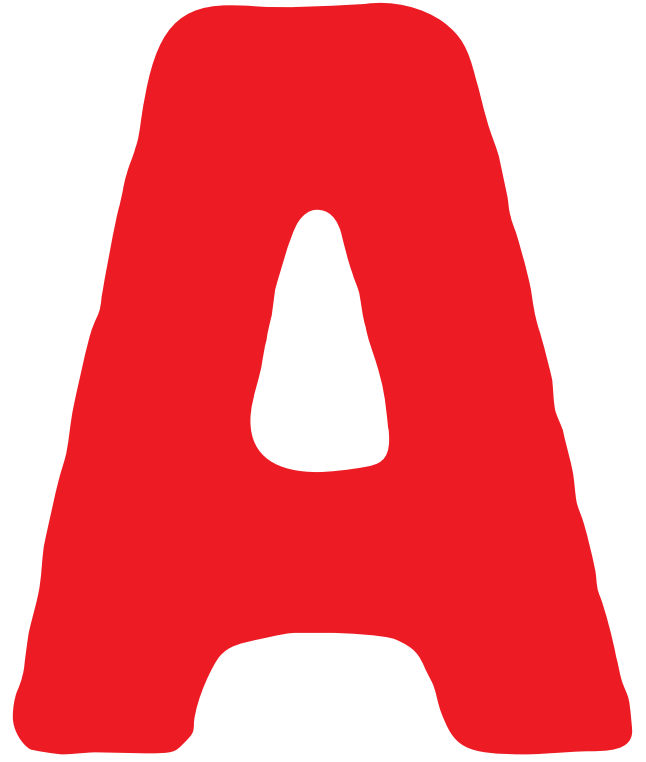


*« Je me sens
une obligation
vis-à-vis
de vous.
C'est de vous
montrer que
je ne vous
ai pas trompés. »*

Discours de Nicolas Sarkozy
du 25 juin 2008

A large, bold, red letter 'F' with a slightly irregular, hand-drawn appearance.A large, bold, red letter 'A' with a slightly irregular, hand-drawn appearance.

La Scam* répond au président de la République
sur la réforme de l'audiovisuel public

A large, bold, red letter 'U' with a slightly irregular, hand-drawn appearance.A large, bold, red letter 'X' with a slightly irregular, hand-drawn appearance.

Pour enrichir le débat, ce document résume :

- les propositions de Nicolas Sarkozy - les propositions de la Commission Copé - les propositions de la Scam
Juillet 2008

*« Conformément
aux engagements
pris dès l'origine,
nous allons donner
à France Télévisions
les moyens nécessaires
au recentrage de
sa ligne éditoriale
sur un mieux-disant
culturel. »*

**LE « MIEUX-DISANT
CULTUREL »,
UN DÉJÀ VU
AVEC TF1 * ;
QUANT AUX
MOYENS FINANCIERS,
IL MANQUE
DÈS À PRÉSENT
100
MILLIONS D'EUROS,
POUR L'ANNÉE 2008 !**

* C'était l'engagement de TF1 au moment de la privatisation. On a vu ce que cela a donné !

LES BESOINS DE FINANCEMENT ET LA COMPENSATION FINANCIÈRE

Le président de la République

« (...) je voudrais confirmer l'attribution prochaine à France Télévisions d'une dotation en capital de 150 millions d'euros. (...) j'espère que cela tordra définitivement le cou au débat sur la privatisation parce qu'un gouvernement qui dote France Télévisions de 150 millions d'euros n'est pas un gouvernement qui prépare la privatisation d'une partie ou de la totalité de France Télévisions (...) 150 millions d'euros pour une dotation en capital, c'est du jamais vu depuis bien longtemps. »

Discours de Nicolas Sarkozy du 25 juin 2008

La commission Copé

« Au total, durant la période transitoire, les besoins nouveaux annuels selon les options retenues s'élèvent à :

- 450 M€ au titre de la compensation de la publicité ;

- 200 M€ au titre de la nouvelle ambition du service public dont 80 M€ pour accroître le financement du secteur de la création. »

(p.42)

« Garantir le financement public actuel de France Télévisions en euros constants (...) par l'indexation de la redevance ». (p.46)

« (...) dans le rapport de méthode présenté au Président de la Répu-

blique le 16 avril dernier, il a été proposé pour 2008, un abondement de 150 M€ compte tenu de la dégradation des comptes de France Télévisions (...) La commission a insisté pour que cet abondement permette à France Télévisions de respecter ses obligations de financement de la filière de création (auteurs, producteurs, COSIP) quel que soit le vecteur retenu par l'État pour le versement de cet abondement. En conséquence, ces 150 M€ engendrent vis-à-vis de la filière de création les mêmes obligations que les ressources publicitaires si elles avaient été perçues. » (p.37)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

Dès le mois de janvier, la Scam a écrit que la réforme du financement du service public devait générer 1,2 milliard d'euros pour :

- compenser la suppression totale de la publicité,
- financer les programmes supplémentaires nécessaires pour remplacer la publicité,
- commencer à combler le sous-financement endémique de France Télévisions.

LE COMPTE N'Y EST PAS !

D'autre part, la dotation en capital de 150 millions d'euros, présentée comme un geste très généreux de l'État, n'est ni plus ni moins qu'une catastrophe pour les auteurs. Si celle-ci permet de répondre immédiatement au problème financier engendré par la suppression non préparée de la publicité, juridiquement cette dotation n'est prise en compte ni pour la détermination des obligations de production ni pour le calcul des droits d'auteur versés par France Télévisions, malgré les recommandations de la Commission Copé. En conséquence, les sociétés d'auteurs comme la Scam percevront moins de droits pour leurs auteurs ; la rémunération des auteurs travaillant pour France Télévisions baissera ; à travail constant, le pouvoir d'achat des auteurs diminuera.

C'est pourquoi la Scam demande que la compensation financière annoncée à l'euro près soit affectée sous forme de rallonge budgétaire.

LE MONTANT DE LA REDEVANCE

La commission Copé

« Le montant de la redevance sera indexé sur l'évolution des prix pour garantir la viabilité de l'ensemble du système sur le moyen et le long termes. Son assiette sera élargie aux nouveaux supports de réception. » (p.08)

« S'agissant du financement de l'audiovisuel public en Europe, les auditions ont mis en évidence qu'il est, dans le plus grand nombre de pays, assuré par la redevance. (...) Compte tenu de ces différentes modalités de financement, le montant de la redevance diffère selon les pays européens (...) Moyenne européenne : 161 euros. » (p.38-39)

Le président de la République

« Je me suis engagé, toujours, à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de la redevance (...) c'est toujours comme ça en France, on commence par des augmentations de 2 euros et puis comme on les fait chaque année, à la fin ça fait plus que deux euros. Je vous le dit c'est non ! »

Déclaration du Président de la République sur RTL, le mardi 27 mai 2008

« La principale ressource de France Télévisions, la redevance, doit lui permettre avant toute chose de garantir un financement pérenne (en euros constants) pour le groupe. » (p.41-42)

« Au-delà de l'indexation de la redevance sur l'inflation qui doit permettre le maintien de cette ressource en euros constants, deux moyens peuvent être utilisés conjointement ou

concurrentement : faire évoluer le taux ou modifier l'assiette (...) » (p.43-44)

« (...) l'élargissement de l'assiette à l'ensemble des moyens de recevoir la télévision, en pleine cohérence avec le principe de média global, qui en est la traduction technique, ainsi qu'une volonté affirmée d'aboutir à une mensualisation de son paiement. » (p.44)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

Le montant de la redevance est incontestablement LE sujet de discordes entre les politiques et les professionnels. Aucun gouvernement de « droite » ou de « gauche » n'a eu le courage de porter son montant (116 euros actuellement) au niveau de la moyenne européenne (161 euros). Aucun politique ne veut endosser la responsabilité d'une hausse des prélèvements car personne n'a jamais expliqué aux Français que la redevance finance 5 chaînes de télévision + 7 chaînes de radio + l'INA ; c'est cet ensemble qui constitue le service public et c'est ce qui fait de la redevance un acte citoyen.

LA REDEVANCE CONSTITUE LE FINANCEMENT LÉGITIME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC.

La Scam, comme l'ensemble des professionnels, demande :

- a minima, l'indexation de la redevance sur l'inflation et l'élargissement de l'assiette par assujettissement des résidences secondaires,
- l'augmentation progressive de la redevance pour atteindre la moyenne européenne en 5 ans,
- le remboursement, par l'État, des exonérations accordées à certaines catégories de téléspectateurs.

**LA REDEVANCE
CONSTITUE
LE SEUL
FINANCEMENT
LÉGITIME ET
PÉRENNE DE
L'AUDIOVISUEL
PUBLIC**

LA TAXE DE 3 % SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE DES CHÂÎNES COMMERCIALES

(à l'exception de celles exonérées du Cosip)

La commission Copé

Le président de la République

« Les recettes publicitaires de toutes les chaînes feront également l'objet d'un prélèvement nouveau, de l'ordre de 3 %, pour un rendement global de l'ordre de 80 millions d'euros. (Naturellement, les chaînes actuellement exonérées du COSIP le seront également de la nouvelle taxe.) »

Discours de Nicolas Sarkozy du 25 juin 2008

« Taxer une partie des recettes publicitaires supplémentaires des chaînes de télévisions privées est justifié par un ensemble de facteurs : Les télévisions privées vont bénéficier d'une certaine proportion de report des recettes publicitaires délaissées par France Télévisions ; Ces télévisions vont également pouvoir compter sur une amélioration de leurs recettes publicitaires due à la transposition de la directive SMA et à l'autorisation d'une seconde coupure de publicité ; Même si en 2008, cet effet d'aubaine semble incertain (la conjoncture économique pourrait même entraîner un recul de leur chiffre d'affaires en 2008), à moyen terme ces chaînes devraient voir leur CA augmenter ce qui rend une telle taxe parfaitement envisageable, ainsi que le maintien de leurs obligations de production. » (p.44-45)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

Depuis 25 ans, la Scam défend l'idée de la suppression de la publicité des antennes du service public.

Cette taxe de 3 % appliquée aux seules chaînes de télévision commerciales présente l'inconvénient majeur d'être assise sur le marché publicitaire stagnant (voire en baisse) de la télévision, sans prendre en compte le développement exponentiel d'Internet. Si cette taxe ne repose pas sur **l'ENSEMBLE DU MARCHÉ PUBLICITAIRE**, les régies, qui commercialisent à la fois les espaces analogiques et le web, inventeront des tarifs minorés.

Par ailleurs, sans y voir une faveur accordée à certains, la volonté du chef de l'État d'exonérer les chaînes qui ne contribuent pas au Cosip constitue une double peine :

- ces chaînes exonérées du Cosip seront également dispensées de financer le service public, profitant ainsi d'un double allègement de leurs charges,
- ces chaînes essentiellement thématiques (sport, information...) bénéficieront le plus du développement de la publicité ; il n'existe dès lors aucune raison pour qu'elles soient exemptées de la taxe.

La Scam demande que la taxe de 3 % soit appliquée, sans discrimination, à l'ensemble du marché publicitaire.

SI LA TAXATION DE 0,9 % SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE NE S'ACCOMPLISSE PAS, LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE METTRE EN PLACE DES OBLIGATIONS DE PRODUCTION POUR LEUR RENFORCEMENT POUR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE.

LA PLUS GRANDE

BRAND

DE LA CRÉATION

FFRE D'AFFAIRES DES F.A.I. ET DES OPÉ-

MPAGNE PAS DE LA MISE EN PLACE DES

LES « NOUVEAUX » OPÉRATEURS ET DE

TEURS « CLASSIQUES », CETTE LOI SERA

E OPÉRATION DE

DERIE

AUDIOVISUELLE

LA TAXE DE 0,9% SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES F.A.I. ET DES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE

Le président de la République

« En revanche, il faut compenser le manque à gagner pour France Télévisions, et les opérateurs de téléphonie fixe et mobile ainsi que les fournisseurs d'accès à internet seront mis à contribution, pour une part de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 0,9 %. »

Discours de Nicolas Sarkozy du 25 juin 2008

La commission Copé

« Taxer le chiffre d'affaires des opérateurs télécoms et FAI, en lien avec les nouveaux modes de consommation de l'image, est légitime dès lors que ces entreprises souhaitent – dans le cadre de la convergence – associer 'contenants' et 'contenus' (...) le chiffre d'affaires de ces entreprises, en 2007, est supérieur à 42 milliards d'euros et connaît un fort dynamisme et un fort taux de marge. (...) leur recours aux images de la filière télévisuelle justifie pleinement leur contribution au financement de la télévision publique, sans préjuger de

dispositifs concernant leur apport à la filière de création et à l'application du principe de neutralité technologique qui a inspiré de récentes décisions comme l'extension du paiement de la contribution au COSIP.» (p.45)

« Taxer la vente de produits d'électronique grand public (EGP). Le chiffre d'affaires de ce secteur en 2007 est supérieur à 18 milliards d'euros.» (p.45)

« Pour compenser la suppression de la publicité : une taxe sur les secteurs TELCO et FAI (avec un taux de 0,5 %, 210 M€) (...)» (p.47)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

La Scam le dit haut et fort, la volonté du chef de l'État d'imposer les opérateurs de téléphonie et les fournisseurs d'accès à Internet à hauteur de 0,9 % de leur chiffre d'affaires, pour financer la télévision publique, **NE DOIT PAS LES EXONÉRER DE LEURS OBLIGATIONS AU REGARD DE LA CRÉATION.**

La commission présidée par Jean-François Copé, consciente que les obligations de production dans la création doivent s'appliquer à ces nouveaux acteurs majeurs de l'audiovisuel, a proposé de limiter cette taxation à 0,5 %.

Si la taxation de 0,9 % ne s'accompagne pas de la mise en place des obligations de production pour les « nouveaux » opérateurs et de leur renforcement pour les opérateurs « classiques », cette loi sera la plus grande opération de braderie de la création audiovisuelle.

La Scam estime que la perception des nouvelles taxes ne compensera pas en totalité le déficit financier de France Télévisions.

Le président de la République

« *Que tous ceux qui parlent de la culture française, de la production française, de la langue française m'expliquent un peu comment nous pourrions faire rayonner la culture française sans des groupes de communication puissants, qu'ils soient privés ou publics (...)* Si les groupes audiovisuels privés sont puissants ils contribueront puissamment à financer les créateurs, à diffuser leurs œuvres, pour le plus grand bien des téléspectateurs. L'hypertrophie du secteur privé n'est en rien mon idéal. A la puissance de l'audiovisuel privé doivent répondre la force et la qualité de l'audiovisuel public (...)

Nous devons permettre aux chaînes privées de se développer et dans le même temps nous devons donner à France Télévisions les moyens d'offrir au plus grand nombre de téléspectateurs des programmes de qualité, fondés sur une conception haute de la mission du service public de l'audiovisuel. »

« *La sécurisation du financement de France Télévisions permettra de garantir un investissement*

important dans les œuvres de création française. »

Discours de Nicolas Sarkozy du 25 juin 2008

La commission Copé

« Les évolutions techniques modifient les frontières, en voyant émerger de nouveaux acteurs (chaînes locales, chaînes diffusées exclusivement sur Internet, opérateurs de télécommunication) (...) Leur offre va bénéficier des images du service public audiovisuel ainsi que, plus largement, de l'ensemble de la filière de création. C'est pourquoi, leur entrée dans le secteur conduit naturellement à ce que des devoirs en matière de contribution au financement de France Télévisions soient établis (...) De la même manière, il sera légitime de déterminer les obligations en matière de production et de création que ces nouveaux entrants seront amenés à satisfaire. »

(p.11)

« (...) un nouveau partage des droits d'exploitation des programmes visant à ce que France Télévisions obtienne l'exclusivité des droits sur une période plus courte qu'actuelle-

ment mais lui permettant, en contrepartie, de les décliner sur l'ensemble des supports de l'entreprise. Comme le diffuseur prend un risque dès lors qu'il investit dans une production, il est légitime qu'il puisse bénéficier d'un intéressement aux recettes supplémentaires que le programme peut engendrer. En revanche, cet intéressement ne doit pas se traduire par des parts en coproduction car le risque manifeste serait de bloquer la circulation des œuvres. » (p.21)

« Le COM (...) doit devenir un contrat de mandature, incarnant le plan stratégique de l'entreprise. C'est pourquoi, sa durée doit être calée sur celle du mandat du président – c'est-à-dire cinq ans. (...) l'objet est de préciser la manière dont le président entend mener sa politique durant les cinq années de son mandat, en cohérence avec la stratégie audiovisuelle de l'Etat dont le COM constituera la déclinaison opérationnelle (...) » (p.34)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

La Scam demande que le futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) soit établi par les dirigeants de France Télévisions en concertation avec les professionnels (auteurs, personnels et producteurs) qui sont les partenaires naturels de France Télévisions.

En matière de création, si le président de la République et le Gouvernement sont autant attachés qu'ils le disent aux obligations de production des chaînes, la Scam et l'ensemble des professionnels s'interrogent : **POURQUOI**, alors que la loi renforçant les obligations d'investissement des diffuseurs a été votée à l'unanimité en mars 2007, le décret d'application est-il toujours sur une voie de garage ?

À l'occasion de la future loi sur l'audiovisuel, la Scam demande aux parlementaires de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il publie ce décret.

« *Mon souhait
c'est que
les groupes
audiovisuels
privés soient
puissants.* »

SANS COMMENTAIRE

LA CONSTITUTION DE FTV EN ENTREPRISE UNIQUE ET L'IDENTITÉ DES CHAÎNES

Le président de la République

« Il est essentiel de rechercher un équilibre entre des chaînes à l'identité forte (...) et une entreprise unique dotée d'une stratégie et d'une direction homogènes (...) il ne faut pas que l'on ait une contradiction entre d'un côté la nécessité de gérer France Télévisions et de porter un programme pour France Télévisions, une ligne éditoriale pour France Télévisions et de l'autre côté se retrouver avec un France 3 que l'on éclaterait entre autant de pôles (...) Notre priorité c'est que les dirigeants de France Télévisions puissent diriger France Télévisions et porter une ligne éditoriale (...) il y a une stratégie, il y a une équipe, il y a des résultats qu'on en attend, laissons cette équipe défendre cette stratégie et la porter, n'empêchons pas en permanence cette équipe de gouverner (...) Cette entreprise unique, j'y tiens beaucoup, et cela permettra effectivement d'avoir des chaînes aux identités affirmées »

Discours de Nicolas Sarkozy du 25 juin 2008

La commission Copé

« (...) la stratégie de média global invite le groupe à s'inscrire dans une démarche volontariste pour être présent sur tous les supports de diffusion, en plaçant le contenu au centre de sa stratégie (...); Intégrer les conséquences des techniques numériques dans la définition de la politique éditoriale du groupe; Organiser le groupe en une entreprise unique centrant son activité sur les contenus afin de pouvoir les diffuser sur un ensemble de supports, traditionnels (les chaînes actuelles) ou à créer (Internet, TMPO). Il en découle le principe d'une nouvelle organisation (...) dans lequel des grandes unités de programmes veillent à établir une stratégie globale pour le compte de l'entreprise, en relation avec les chaînes, dont la fonction est d'établir une ligne éditoriale conforme à leur identité, et qui diffusent les contenus dont la responsabilité est du ressort des unités. Cette organisation, qui place les contenus au cœur de l'activité de France Télévisions, conduit à unifier le groupe qui comporte actuellement plusieurs dizaines de sociétés, liées à une société holding, en une entreprise unique. » (p.12)

« (...) chaque unité de programme de média global est composée d'équipes éditoriales, de spécialistes des nouveaux médias et des produits dérivés et d'une cellule de recherche-développement et innovation (...) De surcroît, des sous-unités seront érigées par genre, afin de couvrir l'ensemble des programmes diffusés sur les antennes de France Télévisions. Cette organisation permettra d'éviter toute dérive vers un guichet unique (...) les prises de décision en matière de commandes de programmes seront prises collégialement entre le directeur de l'unité de programme, le responsable de la sous-unité, un responsable des nouveaux médias et – le cas échéant – un représentant de la cellule recherche-développement et innovation de l'unité de programme. » (p.18)

« L'identité des chaînes sera clarifiée (...) » (p.07)

« (...) France 3 sera réorganisée en réduisant le nombre de régions administratives, par exemple, de 13 à 7 (...) » (p.25)

« Le modèle préconisé consiste à faire évoluer France 3 en renforçant le maillage des éditions d'information locales et à promouvoir l'information, la culture et les événements de proximité par la création de télévisions locales de proximité sur le web. » (p.42)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

Si la constitution de France Télévisions en entreprise unique semble une évidence, en revanche la Scam est opposée à la création d'unités centralisées pour les programmes et pour l'information.

ELLE PROPOSE :

- le maintien de la diversité éditoriale de chacune des chaînes du groupe,
- le maintien des unités de programmes (fiction, documentaire...) dirigées par des professionnels,
- le maintien de la dimension régionale de France 3. La chaîne des régions ne doit pas devenir la tribune des élus locaux, une télévision régionale d'Etat qui, via le sponsoring, proposerait des magazines et des documentaires faisant état des dernières réalisations du conseil régional ou départemental, comme cela est parfois déjà le cas.

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DE FRANCE TÉLÉVISIONS

La commission Copé

Le président de la République

« À la tête de l'entreprise unique qui verra le jour sera donc nommé un président(...) Je suis partisan d'un système simple et démocratique, qui applique le principe général retenu dans le projet de loi relatif à la réforme des institutions, à savoir une nomination par l'exécutif après avis conforme du CSA sous réserve qu'une majorité qualifiée de parlementaires n'y fasse pas obstacle. (...) il y a un actionnaire, cet actionnaire nomme un président. (...) Voilà un système démocratique où on comprend qui fait quoi et comment. Aujourd'hui, franchement, le système a besoin d'être changé. »

Discours de Nicolas Sarkozy du 25 juin 2008

« Le rôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est conforté. Son indépendance lui permet de définir la liste restreinte de trois à cinq candidats parmi lesquels sera désigné le président du groupe France Télévisions par son conseil d'administration. Ce choix ne doit pas être en contradiction avec la stratégie financière de l'Etat dont est garant le Parlement. C'est pourquoi, celui-ci proposera au Gouvernement une liste de 16 noms au plus, pour les huit personnalités qualifiées qui siégeront au conseil d'administration, auprès de deux représentants de l'État et de deux représentants du personnel, élus par les salariés. (...) » (p.07-08)

« Le président-directeur général sera désigné par le conseil d'administra-

tion de l'entreprise sur une liste de trois à cinq noms proposée par le CSA. Après cette désignation, le PDG deviendra le treizième membre du conseil d'administration. » (p.36)

Rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique

La Scam*

Le président de la République fait de la France le seul pays européen à désigner ainsi le président d'un service public de l'audiovisuel. Le chef de l'État aurait pu retenir les propositions de la commission Copé. La Scam propose que le CSA et le conseil d'administration de France Télévisions soient démocratisés. Le nombre de représentants des personnels doit être augmenté ; les professionnels (auteurs) et les citoyens doivent être également représentés.

FRANCE TÉLÉVISIONS N'A DE COMPTE À RENDRE QU'AUX CITOYENS, NON AU POUVOIR POLITIQUE.

C'est la raison pour laquelle la Scam est partisane d'inscrire le service public de l'audiovisuel dans le préambule de la Constitution, au même rang, à la même dignité que l'Éducation nationale. Comme l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés, le service public de l'audiovisuel (radio et télévision) est un devoir de l'État.

UNE TÉLÉVISION PUBLIQUE

OUI!!

UNE TÉLÉVISION D'ÉTAT

NON!!

Scam*

* Société civile des auteurs multimedia

5, avenue Vélasquez

75008 Paris

Tél. 01 56 69 58 88

communication@scam.fr

www.scam.fr

La Scam rassemble 25.000 auteurs et réalisateurs de documentaires pour la télévision et la radio, écrivains, journalistes, traducteurs, photographes, dessinateurs...